

NOTIONS GÉNÉRALES EN FINANCE	NOTIONS GÉNÉRALES EN FINANCE	NOTIONS GÉNÉRALES EN FINANCE	NOTIONS GÉNÉRALES EN FINANCE	NOTIONS GÉNÉRALES EN FINANCE
-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

L'hebdo Finance de la MACS

Ce bulletin d'informations représentait un des sujets de Projet de Fin d'Etude proposé aux élèves de troisième année. Il est maintenant repris par deux élèves de deuxième année.

DÉFINITIONS DE LA SEMAINE

Toute les définitions sont extraite de la brochure des produits dérivés de la BNP

Cette brochure est envoyée à tous les partenaires d'investissement de la Bnp ou en d'autre termes à tous les actionnaires individuels de la Bnp. Le but de cet envoi est d'informer ses clients ce qui incombe BNP PARIBAS en tant que prestataire de services d'investissement.

L'actionnaire individuel doit, avant la conclusion de toutes opérations, identifier ses besoins financiers à l'égard de chaque opération. Il conviendra que celle-ci soit conclue dans le cadre normal de son activité et pour les besoins de celle-ci.

Le change à terme (FORWARD) :

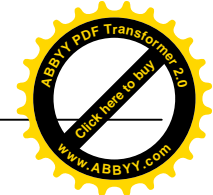
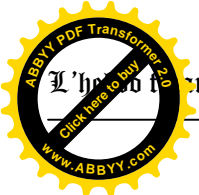
Une opération de change à terme permet de fixer aujourd'hui, le cours de vente ou d'achat d'une devise à une date future.

Le change à terme est donc une couverture du risque de change, puisqu'il annule l'incertitude quant à l'évolution d'une devise 1 par rapport à une devise 2.

- Acheter à terme une devise 1 par rapport à une devise 2 une date T revient à emprunter sur la période donnée la devise 2, la vendre au comptant contre la devise 1, et placer la devise 1 au taux interbancaire.

- Vendre à terme une devise 1 par rapport à une devise 2 à une date T revient à placer sur la période donnée la devise 2, après l'avoir achetée au comptant contre la devise 1, grâce à un emprunt de la devise 1 au taux interbancaire.

Selon l'échéance, le spot et les taux des devises du couple considéré on calcule les points de terme. Positifs, ils correspondent à une situation de report ; négatifs, ils correspondent à une situation de déport. Dans ces deux cas, le cours à terme est la somme du cours spot lors de la conclusion de l'opération de change à terme, et des points de terme.



Le SWAP de Change :

Le swap de change (ou swap cambiste) est un produit de change permettant de disposer pendant une période donnée d'un excédent de trésorerie dans une tierce devise.

Techniquement, le Swap de change consiste en une double opération de change : un achat au comptant, et une vente à terme portant en général sur le même nominal (se reporter si besoin aux fiches sur le change au comptant et le change à terme). Cette opération ne modifie pas le risque de change du client.

Définition générale d'une option de change :

L'achat d'une option de change confère un droit - et non une obligation - d'achat (CALL) ou de vente (PUT), d'une Quantité donnée de devises contre une autre devise, à une date ou durant une période donnée, et à un prix déterminé lors de la conclusion de l'option.

Une option permet à son détenteur de se couvrir contre une évolution défavorable du couple de devises sous-jacent, tout en pouvant bénéficier d'une évolution favorable, à la différence des contrats à terme par exemple. La prime payée correspond à la perte maximale possible, alors que le profit est théoriquement illimité

A l'inverse, vendre une option permet de recevoir une prime qui correspond au profit maximal, alors que les pertes sont potentiellement illimitées si le vendeur n'est pas couvert par ailleurs.

Hors netting juridique, une option de change ne peut être annulée. Cependant, l'acheteur d'une option peut à tout instant la revendre aux nouvelles conditions du marché de même qu'un vendeur d'option peut à tout instant racheter une option similaire aux nouvelles conditions de marché

Caractéristiques techniques d'une option de change:

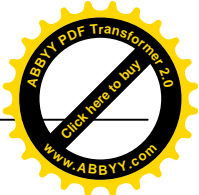
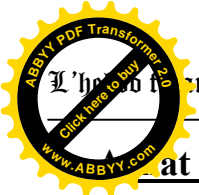
A chaque conclusion de contrat, l'option devra avoir les caractéristiques suivantes :

- * **le sous-jacent** : tout couple de devises coté au comptant (spot)
- * **le nominal** : montant sur lequel porte l'option. Ce montant s'exprime au choix dans l'une des devises concernées
- * **le prix d'exercice** : cours préalablement fixé par le client, auquel l'acheteur pourra choisir d'exercer son option
- * **la date d'échéance** : date préalablement fixé par le client, au-delà de laquelle l'option cesse d'exister. Pour les options négociées en Europe, l'heure de référence du jour d'échéance est 10h00 heure de New-York.
- * **le type de l'option** : 'européenne' (on ne peut exercer l'option qu'à la date d'échéance) ou 'américaine' (on peut exercer l'option jusqu'à la date et heure d'échéance incluses)
- * **la prime de l'option** : prix de l'option, exprimé indifféremment dans une des devises du sous-jacent. Il est proportionnel au nominal, et payable dès la conclusion du contrat
- * Une option est dite At the money (ATM) lorsque le cours à terme correspond au prix d'exercice (option européenne) ou lorsque le cours spot correspond au prix d'exercice (option américaine); In the money (ITM) lorsque son détenteur aurait un intérêt à l'exercer aux conditions du marché du moment ; et Out of the money (OTM) lorsque son détenteur n'aurait aucun intérêt à l'exercer aux conditions de marché du moment.

Facteurs influents sur le prix de l'option:

La prime de l'option dépendra toujours des paramètres suivants :

- * **le spot** au moment de la conclusion du contrat
- * **le prix d'exercice** de l'option
- * **la date d'échéance** de l'option
- * **la volatilité** du sous-jacent
- * **les taux d'intérêt** des devises concernées



Achat d'un Call:

Le Call procure à son détenteur, moyennant le paiement d'une prime, le droit d'acheter à un prix d'exercice donnée une quantité donnée de devises contre une autre devise, à une date et jusqu'à une heure données (Call européen) ou jusqu'à une date et une heure données (Call américain).

- En tant qu'outil de couverture, il permet à son détenteur de bénéficier d'un cours effectif d'achat garanti à l'échéance en cas de dégradation des cours de change, tout en bénéficiant pleinement de l'évolution favorable des sous-jacents.
- En cas de prise de position sans sous-jacent, il permet à son détenteur de réaliser à l'échéance une plus-value si le prix d'exercice de l'option est plus avantageux que le cours spot à l'échéance (hors coût de la prime).

Avantages:

On se couvre d'une hausse du spot du sous-jacent tout en pouvant bénéficier pleinement de sa baisse

Risques:

La perte maximale pour un Call se limite la prime de l'option

Achat d'un put:

Le Put procure à son détenteur, moyennant le paiement d'une prime, le droit de vendre à un prix d'exercice donné une quantité donnée de devises contre une autre devise, à une date et jusqu'à une heure données (Put européen) ou jusqu'à une date et une heure données (Put américain).

- En tant qu'outil de couverture, il permet à son détenteur de bénéficier d'un cours effectif de vente garanti à l'échéance en cas de dégradation des cours de change, tout en bénéficiant pleinement de la hausse des sous-jacents.
- En cas de prise de position sans sous-jacent, il permet à son détenteur de réaliser à l'échéance une plus-value si le prix d'exercice de l'option est plus avantageux que le cours spot à l'échéance (hors coût de la prime)

Avantages:

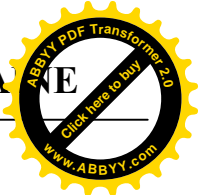
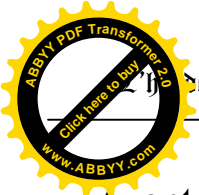
On se couvre d'une baisse du spot du sous-jacent tout en pouvant bénéficier pleinement de sa hausse

Risques:

La perte maximale pour un Put se limite à la prime de l'option

Vente d'un Call:

Contre réception d'une prime, le vendeur d'un Call autorise son acheteur à lui acheter à un prix d'exercice donné une quantité donnée de devises contre une autre devise, à une date et jusqu'à une heure données (Call européen) ou jusqu'à une date et une heure données (Call américain).



Avantages:

- Réception de la prime lors de la conclusion du contrat d'option
- La réception de la prime liée à la vente d'un Call peut servir à financer l'achat d'autres options de change ; on parlera alors de stratégie sur options

Risques:

- En cas de prise de position sans sous-jacent, le vendeur d'un Call s'expose à la hausse du *sous-jacent*
- Si la position n'est pas couverte, la prime reçue correspond au gain maximal alors que la perte est théoriquement illimitée

Vente d'un Put:

Contre réception d'une prime, le vendeur d'un Put autorise son acheteur à lui livrer à un prix d'exercice donné une quantité donnée de devises contre une autre devise, à une date et une heure données (Put européen) ou jusqu'à une date et une heure données (Put américain).

Avantages:

- Réception de la prime lors de la conclusion du contrat d'option
- La réception de la prime liée à la vente d'un Put peut servir à financer l'achat d'autres options de change ; on parlera alors de stratégie sur options

Risques:

- En cas de prise de position sans sous-jacent, le vendeur d'un Put s'expose à la baisse du sous-jacent.
- Si la position n'est pas couverte, la prime reçue correspond au gain maximal alors que la perte est théoriquement illimitée

Les options exotiques:

Les options présentées ci-dessous n'ont pas exactement les mêmes propriétés que les options de change classiques.

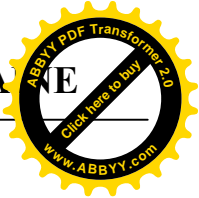
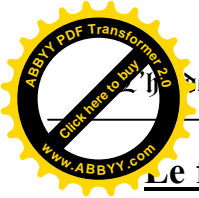
Présentation des différentes options exotiques:

• **Les options à barrières:**

Une option à barrière est une option européenne, dont l'existence est conditionnée par l'évolution du spot face aux barrières au cours de la vie de l'option.

Ainsi, une option à barrière activante ne sera exerçable à l'échéance que, si, au moins une fois au cours de la vie de l'option, le spot atteint ou dépasse une barrière activante (on dit qu'il touche la barrière). Au contraire, une option à barrière désactivante cessera définitivement d'exister si, à un moment donné au cours de la vie de l'option, le spot touche une barrière désactivante.

Comme les barrières restreignent les droits liés à la détention de l'option, une option à barrières aura une prime généralement inférieure à celle d'une option classique présentant les mêmes caractéristiques.



Le fonctionnement d'une option à barrières :

Une barrière est un seuil fixé par l'acheteur de l'option en accord avec le vendeur. L'évolution du sous-jacent face à ce seuil pourra conditionner l'existence de l'option, en particulier la rendre exerçable, ou la faire cesser d'exister :

* barrière activante (In) : dès qu'elle est touchée, l'option existe et a toutes les caractéristiques d'une option classique de mêmes paramètres

* barrière désactivante (Out) : dès qu'elle est touchée, l'option n'existe plus, et ne pourra donc être exercée.

Dans ces deux cas, il suffit que le spot atteigne une seule fois le seuil de la barrière (ou le dépasse) avant l'échéance pour déclencher l'activation ou la désactivation.

Remarque : une option peut comporter plusieurs barrières. Dans ce cas :

* il suffit qu'une barrière désactivante soit atteinte pour faire disparaître l'option

* l'option existe si une barrière activante est touchée, à condition qu'aucune barrière désactivante ne soit atteinte

• **Les différents types d'options à barrières :**

Par convention, on nomme les options à barrière en associant le type de l'option au type de barrière (In/Out).

Les principaux types d'options sont :

* Knock : une option à barrière est dite 'Knock' si la barrière est en dehors de la monnaie (par rapport au spot).

Par exemple, un 'Call EUR Put USD Knock In' désigne un Call EUR Put USD avec une barrière activante à la baisse

* Kick, ou Reverse Knock : une option à barrière est dite 'Kick' si la barrière est dans la monnaie (par rapport au spot).

Par exemple, un 'Call EUR Put USD Kick Out' désigne un Call EUR Put USD avec une barrière désactivante à la hausse

Stratégies sur les options (stratégies composées uniquement d'options de change classique ou à barrières) :

Toutes les stratégies d'options suivantes sont des combinaisons d'options décrites dans la brochure.

Elles sont présentées ici "à l'achat" ; le client peut bien entendu choisir de les vendre.

Ces stratégies permettent de cumuler les avantages liés à chacune des options de la stratégie.

Toutefois, le risque maximal afférent correspond à l'agrégation des risques inhérents à chacune de ces options.

Notations utilisées : KO (Knock Out), KKO (Double Knock Out)

PV (Plain Vanilla, ou Vanille) désigne indifféremment un Call ou un Put classique

Les options d'une même stratégie portent en général sur le même nominal, et ont même échéance

stratégies composées uniquement d'options Vanille

Risk Reversal (ou tunnel)

soit achat d'un Call et vente d'un Put,

soit achat d'un Put et vente d'un Call

Call Spread

achat d'un Call et vente d'un autre Call

Put Spread

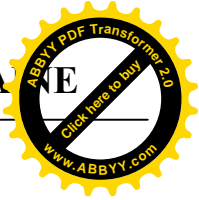
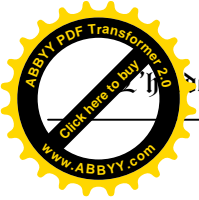
achat d'un Put et vente d'un autre Put

Strangle

achat d'un Call et achat d'un Put de prix d'exercice différents

Straddle

achat d'un Call et achat d'un Put de même prix d'exercice

**stratégies faisant appel aux options à barrière**

Forward plus	soit achat d'un Call PV et vente d'un Put Kick-In, soit achat d'un Put PV et vente d'un Call Kick-In se reporter à la fiche correspondante pour plus d'informations sur le Forward Plus
Synthetic Forward KO	soit achat d'un Call Knock-Out et vente d'un Put Kick-Out, soit achat d'un Call Kick-Out et vente d'un Put Knock-Out, soit achat d'un Put Knock-Out et vente d'un Call Kick-Out, soit achat d'un Put Kick-Out et vente d'un Call Knock-Out remarque : dans tous les cas, les deux options ont le même prix d'exercice et la même barrière
Double Synthetic Forward KO	soit achat d'un Call Double Knock-Out, et vente d'un Put Knock-Out, soit achat d'un Put Double Knock-Out et vente d'un Call Knock- Out remarque : dans chacun des cas, le call et le put ont même prix d'exercice ; une des barrières de l'option KKO correspond à la barrière de l'option KO
Range Forward	soit achat d'un Call PV, vente d'un Put PV, et achat d'une Double Touch-Out, soit achat d'un Put PV, vente d'un Call PV et achat d'une Double Touch-Out remarque : les deux options Vanille ont le même prix d'exercice

GLOSSAIRE GENERALE:**ACHETEUR**

Partie désignée comme telle dans une opération d'option, une opération de garantie de taux ou une opération d'accord de taux futur et dont le rôle est indiqué par les définitions respectives de ces opérations.

ACTION

Titre négociable constatant le droit de l'actionnaire inscrit en compte chez la société émettrice ou chez un intermédiaire habilité. Elle représente une partie du capital d'une société anonyme ou d'une société en commandite par actions.

ACTUALISATION

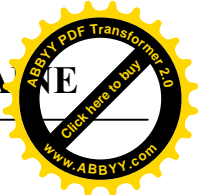
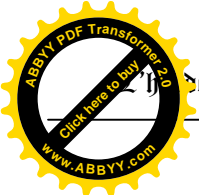
Détermination du capital d'origine qui, placé à un taux de rendement donné, aboutit au montant, connu, que l'on cherche à "actualiser". L'actualisation d'une somme de flux consiste en la somme de chaque flux actualisé.

AFB

Association Française des Banques.

AFB (convention AFB)

Contrat cadre définissant les conditions générales relatives à la négociation de produits dérivés entre deux contreparties résidant en France.

**AJUSTE (ou ADJUSTED)**

Mode d'évaluation des montants d'intérêts reposant sur les dates effectives de paiement (jours ouvrés), par opposition à la technique "non ajustée", fondée sur les dates théoriques. Technique de calcul retenue par défaut (sauf mention contraire) dans l'évaluation des montants d'intérêts des swaps.

AMERICAINE (Option)

Option que l'acheteur peut exercer à n'importe quelle date comprise dans une période donnée, en général entre la date de conclusion du contrat et la date de maturité.

AMORTISSEMENT

Variation du montant nominal au cours de la durée de vie de l'instrument financier considéré. Le plus souvent, l'amortissement correspond à la réduction du capital liée au remboursement anticipé d'une partie de ce capital appelée "nominal amorti" ou, par extension, "amortissement".

ARRONDI

Pour le calcul des taux, le résultat obtenu est arrondi à la quatrième décimale. Si la cinquième décimale est supérieure ou égale à cinq, la quatrième décimale sera arrondie par excès, sinon par défaut.

ASK (ou OFFER)

Prix offert sur le marché (haut de fourchette).

ASSET SWAP (ou SWAP D'ACTIF)

Combinaison d'un achat d'obligation et d'un swap payeur de taux fixe et receveur de taux variable.

L'investisseur se dessaisit du revenu de l'obligation et reçoit en échange un revenu variable qui est en phase avec le coût de sa ressource, il assure donc la marge sur son investissement sans prendre de risque de taux.

ASSIGNATION

Procédure par laquelle l'un des deux contreparties d'une opération dérivée de gré à gré se délivre de ses droits et obligations comme contrepartie au profit d'une tierce personne, qui devient la nouvelle contrepartie de l'opération, moyennant accord de l'autre contrepartie. Cette procédure s'accompagne en général d'un règlement financier tenant lieu de régularisation aux conditions de marché en vigueur à la date de l'assignation.

BACK-OFFICE

Service assurant le traitement matériel des transactions négociées par la Salle des Marchés.

BASE DE CALCUL

Fraction qui, multipliée au taux d'intérêt et au montant nominal, permet de calculer le montant d'intérêts accumulés sur une période donnée dans une opération de prêt ou d'emprunt. Se présente sous la forme d'un ratio du type : nombre de jours d'intérêts/nombre de jours de l'année.

Principales bases utilisées:

BASE ACT/360 (ou EXACT/360)

Fraction dont le numérateur est le nombre exact de jours écoulés durant la période d'application et le dénominateur est 360.

BASE ACT/365 (ou EXACT/365)

Fraction dont le numérateur est le nombre exact de jours écoulés durant la période d'application et dont le dénominateur est 365.

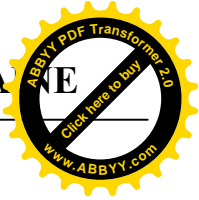
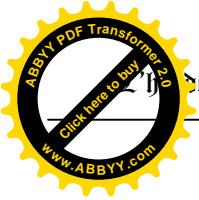
Si la période d'application est à cheval sur une année bissextile, ce sera la somme, d'une part, de la fraction dont le numérateur est le nombre exact de jours écoulés durant l'année non bissextile et dont le dénominateur est 365 et, d'autre part, de la fraction dont le numérateur est le nombre exact de jours écoulés durant l'année bissextile et dont le dénominateur est 366.

BASE ACT/365 FIXE (ou EXACT/365 FIXE)

Fraction dont le numérateur est le nombre exact de jours écoulés durant la période d'application et dont le dénominateur est 365.

BASE ACT/ACT (ou EXACT/EXACT)

Pour chaque période d'application, fraction dont le numérateur est le nombre exact de jours écoulés durant cette période et dont le dénominateur est 365 (ou 366 si un 29 février est inclus dans la période)



d'application).

Si la période d'application est supérieure à un an, la base est déterminée de la façon suivante :

- le nombre d'années entières est décompté depuis la date de fin de Période d'Application,
- ce nombre est augmenté de la fraction sur la période visée calculée comme indiqué précédemment.

BASE 30E/360 (Eurobond basis)

Pour chaque période d'application, fraction dont le dénominateur est 360 et le numérateur le nombre de jours écoulés durant cette période, calculé sur une année de 12 mois de 30 jours, à l'exception du cas suivant : dans l'hypothèse où la date de fin de période est le dernier jour du mois de février, le nombre de jours écoulés durant ce mois est le nombre exact de jours.

BASE 30/360 OU BASE 30 A/360 (American Bond Basis)

Pour chaque période d'application, fraction dont le dénominateur est 360 et le numérateur le nombre de jours calculé comme pour la base 30 E/360, à l'exception du cas suivant : lorsque le dernier jour de cette période est un 31 et le premier n'est ni un 30 ni un 31, le dernier mois de la période est considéré comme un mois de 31 jours.

BASIS POINT (ou BP)

Voir "POINT DE BASE".

BASIS SWAP (ou SWAP DE BASE)

Swap dans lequel les deux jambes sont indexées sur des taux variables.

BERMUDA (Option)

Option que l'acheteur peut exercer à plusieurs dates prédéfinies.

BID

Prix demandé sur le marché (bas de fourchette).

BOND BASIS

Voir "BASE 30/360"

BMTN

Bon à Moyen Terme Négociable. Titre du marché monétaire français d'une durée supérieure à un an.

CALL

Option d'achat. Contrat entre deux contreparties, l'acheteur et le vendeur, dans lequel l'acheteur paie une prime au vendeur et reçoit en échange de ce dernier le droit, et non l'obligation, de lui acheter une certaine quantité d'un actif sous-jacent à une, ou plusieurs, date(s) ou pendant une période déterminée, à un prix déterminé (prix d'exercice).

CAP

Option de taux. Contrat de gré à gré entre deux contreparties, l'acheteur et le vendeur, dans lequel l'acheteur paie une prime au vendeur et, à chaque date de constat, si le niveau du taux monétaire constaté est supérieur à un niveau prédéterminé (taux plafond ou prix d'exercice), reçoit du vendeur le différentiel de taux, appliqué au montant nominal et rapporté au nombre de jours de la période d'intérêt.

CAPITALISATION DES INTÉRÊTS

Le fait d'ajouter les intérêts de la période écoulée au capital dû, de façon à ce qu'ils portent intérêts à leur tour.

CARRY

Voir "PORTAGE".

CASH SETTLEMENT

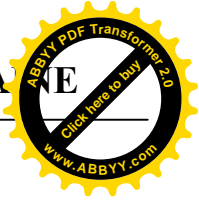
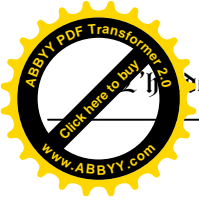
Méthode de règlement à l'issue d'un contrat à terme ou d'un contrat d'option par versement d'un différentiel de valeur ou soult, au lieu d'un règlement par mise en place effective du sous-jacent.

CENTRE(S) FINANCIER(S)

Place(s) financière(s) indiquée(s) lors de la conclusion d'une transaction et dont l'ouverture (simultanée avec un ou plusieurs autres centres financiers) est nécessaire pour la détermination des jours ouvrés.

CERTAIN (Cotation au certain)

Sur le marché des changes, cotation d'une unité de monnaie nationale pour X unités de la devise étrangère.



CHANGE A TERME

Opération de change à une date donnée, portant sur un nominal, un couple de devises et un cours prédéterminés.

CMS (ou CONSTANT MATURITY SWAP)

Swap dans lequel l'une au moins des jambes est indexée sur un taux de swap long terme, ré-évalué périodiquement. L'autre jambe peut être à taux fixe, indexée sur un taux monétaire ou sur un autre taux de swap. Par extension, un taux CMS est un taux de swap long terme, réévalué périodiquement.

COLLAR

Option de taux. Contrat de gré à gré entre deux contreparties, dans lequel l'une des contreparties, l'acheteur du collar, achète un cap et vend un floor à l'autre contrepartie, le vendeur du collar, moyennant le versement d'une prime de l'une à l'autre des deux contreparties, correspondant au différentiel entre la prime du cap et celle du floor. Ainsi, à chaque date de constat, si le niveau du taux monétaire constaté est supérieur au taux plafond du collar (prix d'exercice du cap), l'acheteur du collar reçoit du vendeur le différentiel de taux, appliqué au montant nominal et rapporté au nombre de jours de la période d'intérêt. Si le niveau du taux monétaire constaté est inférieur au taux plancher du collar (prix d'exercice du floor), l'acheteur du collar verse au vendeur le différentiel de taux, appliqué au montant nominal et rapporté au nombre de jours de la période d'intérêt. Le plus souvent, les prix d'exercice à la hausse et à la baisse sont choisis de telle façon que la prime du collar soit nulle.

COLLATERAL AGREEMENT

Système reposant sur des appels de marge réguliers dans certains contrats de produits dérivés de gré à gré.

COMPENSATION DE REGLEMENTS

Voir "NETTING"

CONVENTION DE JOUR OUVRE

De manière générale, on considère ouvrée toute journée du lundi au vendredi non fériée.

Dans le cas où la date de détermination, la date de commencement, la date d'échéance, l'une des dates de paiement ne serait pas un jour ouvré, les parties choisiront lors de la conclusion d'une transaction parmi ces trois possibilités :

- Jour Ouvré suivant (ou règle dite "Following"): la date susvisée est reportée au Jour Ouvré suivant,

- Jour Ouvré précédent (ou règle dite "Preceding"): la date susvisée est ramenée au Jour Ouvré précédent ;

- Jour Ouvré suivant sauf mois suivant (ou règle dite "Modified Following"): si la date susvisée, reportée au Jour Ouvré suivant tombe au début du mois calendaire suivant, la date retenue sera ramenée au Jour Ouvré précédent.

COTATION

Permet de déterminer le cours d'un actif financier, c'est-à-dire son prix sur le marché à un instant donné. La cotation peut être soit en continu, soit au fixing, pour les valeurs de faible liquidité.

COUPON COURU

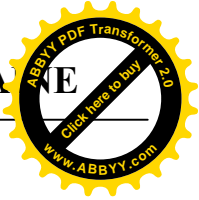
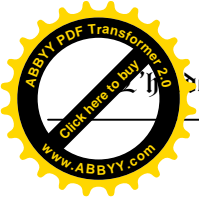
Montant d'intérêts accumulés depuis la dernière date de paiement, calculé prorata temporis.

COUVRIER

Appliquer une stratégie qui vise à éliminer certains risques d'un investissement ou d'une dette, comme le risque de taux et le risque de change.

CORRIDOR

Produit structuré (le plus souvent, obligation corridor) qui offre un paiement proportionnel au nombre de constatations, sur une période prédéterminée, pour lesquelles l'indice de référence choisi vérifie certaines conditions (par exemple l'inclusion dans un intervalle donné).



COURBE DES TAUX

Pour une classe d'instruments donnée (emprunts d'Etat, swaps,...), suite de taux ordonnés par maturités croissantes. La représentation graphique de cette suite décrit une courbe.

165

DATE DE COMMENCEMENT / DATE DE VALEUR (ou START DATE / VALUE DATE)

Jour convenu entre les contreparties qui est le premier jour de la transaction pris en considération pour la détermination des montants à payer ou à recevoir.

DATE DE CONCLUSION (ou TRADE DATE)

Date à laquelle les contreparties ont conclu une transaction et à laquelle cette transaction entre en vigueur.

DATE D'ECHEANCE/DATE D'EXPIRATION (ou MATURITY DATE / EXPIRY DATE)

Jour convenu entre les contreparties qui est le dernier jour de la transaction pris en considération pour la détermination des montants à payer ou à recevoir, ou s'il s'agit d'une opération d'option, jour ouvré fixé par les contreparties au-delà duquel une option ne peut plus être exercée.

DATE D'ECHEANCE

Jour où l'option peut être exercée.

DATE DE DETERMINATION DU TAUX VARIABLE / DATE DE ROLL (ou ROLL-OVER DATE)

Toute date, précisée comme telle dans la confirmation, à laquelle l'agent déterminera le taux variable. Par convention, un taux Euribor est déterminé 2 jours avant le début de la période d'application.

DATE DE PAIEMENT

Toute date précisée comme telle lors de la conclusion d'une transaction.

DELTA (ou SENSIBILITE)

Rapport entre la variation de la prime et la variation du cours de l'actif sous-jacent. Mathématiquement, le delta est ainsi la dérivée partielle du prix de l'option en fonction de la valeur du sous-jacent. La variation du prix de l'option est calculée dans la devise du sous-jacent : exprimé en pourcents, un delta de 50 signifie que pour une variation du sous-jacent de 1 franc, le prix de l'option varie de 0,50 centimes. Le delta peut être interprété comme la probabilité que l'option expire dans la monnaie. Une option "à la monnaie" aura un delta proche de 50, ce qui signifie que l'option a 50% de chance d'expirer dans la monnaie à maturité. Le delta d'une option sera d'autant plus élevé en valeur absolue que l'option sera "dans la monnaie". Le delta permet également de déterminer la quantité de sous-jacent à détenir pour couvrir une position optionnelle : un opérateur détenant une option sur un sous-jacent de valeur 100M, de 30 de delta, devrait vendre pour 30M de sous-jacent pour être couvert contre une variation du sous-jacent.

DEPORT

Moins value, le plus souvent exprimée en pourcentage, correspondant à la différence entre la valeur nominale d'un titre et son cours en bourse. Sur les marchés à terme, déport signifie que le prix d'un contrat future est inférieur au prix comptant du sous-jacent ou que la prime d'une option est inférieure à sa valeur intrinsèque

Pour le marché des changes, se reporter à Points de terme.

166

EMPRUNTEUR (dans un SWAP)

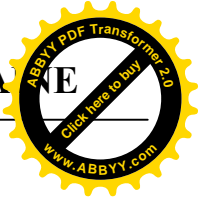
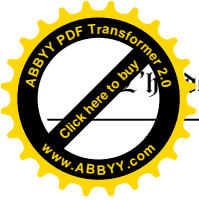
Payeur du taux fixe dans un swap. Un swap étant assimilable à une opération de prêt/emprunt par chaque contrepartie, le terme "emprunteur du swap" se rapporte à l'emprunteur à taux fixe.

EONIA (EURO OVER NIGHT INDEX AVERAGE)

Remplace le TMP et ses équivalents des monnaies participantes à l'UEM depuis le 01 janvier 1999 date d'entrée en vigueur de l'EURO. Ce taux est calculé par le SEBC (Système Européen de Banques Centrales). C'est le taux effectif moyen auquel les banques du panel EURIBOR effectuent leurs transactions en blanc au jour le jour pondérées par les montants. L'EONIA est diffusé en J+1 (comme le TMP) avant l'ouverture de Target à 7 h. Il est publié par Bridge-Telerate.

EURIBOR (EURO INTERBANK OFFERED RATE)

Ce taux remplace le Pibor et ses équivalents des monnaies participantes à l'UEM depuis le 01 janvier 1999 date d'entrée en vigueur de l'EURO. L'EURIBOR est établi à partir d'un panel de 57 banques (dont 51



européennes). Les taux sont diffusés quotidiennement par la FBE à 11h. Les intérêts sont calculés sur une base de calcul Exact/360. La fixation du taux est effectuée en J-2 .

EUROPEENNE (Option)

Option que l'acheteur ne peut exercer qu'à une date donnée, la date de maturité de l'option.

EXERCICE

Utilisation du droit conféré par le vendeur à l'acheteur d'une option, d'acheter ou de recevoir, de vendre ou de livrer, un sous-jacent ou un multiple de sous-jacent ou de percevoir un différentiel.

EXOTIQUE (Option)

Se définit par comparaison aux options classiques (ou plain vanilla).

Option dont le calcul du pay-off est plus complexe que celui d'une option plain vanilla de type européen ou américain. La composante exotique peut avoir des origines très diverses : mode de calcul du prix d'exercice ou du sous-jacent, conditions sur la valeur du pay-off, ...

FIXING

Valeur officielle et régulièrement publiée d'un cours ou d'un indice.

FLAT

Qualifie un taux versé sans marge. S'emploie également pour désigner un montant versé en une fois, en début d'opération.

FLOOR

Opération de garantie de taux. Contrat de gré à gré entre deux contreparties, l'acheteur et le vendeur, dans lequel l'acheteur paie une prime au vendeur et, à chaque date de constat, si le niveau du taux monétaire constaté est inférieur à un niveau prédéterminé (taux plancher ou prix d'exercice), reçoit du vendeur le différentiel de taux, appliqué au montant nominal et rapporté au nombre de jours de la période d'intérêt.

FORWARD

Opération de prêt ou d'emprunt à une date de valeur départ différée dans le futur, à un taux et pour une période déterminée.

FRA

Accord de taux futur. Contrat de gré à gré d'échange d'un flux d'intérêt fixe contre un flux d'intérêt variable dans une même devise entre deux contreparties à une date future pré-déterminée. Il n'y a pas d'échange de nominal, ni au début, ni au terme de l'opération. Les flux d'intérêts sont calculés en appliquant d'une part un taux fixe, et d'autre part un taux variable sur un montant nominal identique. Le taux fixe est déterminé lors de la mise en place du contrat. Le niveau du taux variable (Libor, Euribor,...) est constaté à la date de départ du FRA et le différentiel est alors versé, actualisé.

FUTURE

Contrat ferme d'achat ou de vente à terme qui permet de fixer, dans l'immédiat, le prix d'un produit financier pour une certaine date dans le futur. Les opérations sur les financial futures portent sur des contrats standards et des montants fixés à l'avance pour chaque instrument négocié.

GAMMA

Le gamma d'une option mesure la variation du delta par rapport aux variations du cours du sous-jacent. Pour une option plain vanilla ou n'ayant pas de barrière dans la monnaie, le gamma est positif à l'achat, et négatif à la vente.

GRE A GRE (ou OVER THE COUNTER - OTC)

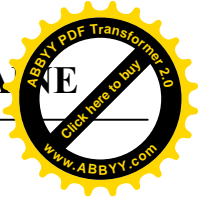
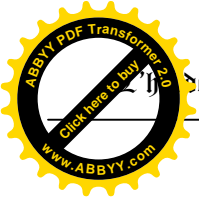
Terme caractérisant les opérations contractées en dehors des marchés organisés.

HEDGING

Opération ou suite d'opérations ayant pour but de couvrir ou de compenser, totalement ou partiellement, un risque de variation défavorable d'un élément d'actif ou de passif. Les opérations de couverture s'effectuent sur des marchés à terme organisés ou sur des marchés de gré à gré.

HEURE D'ECHEANCE

A la date d'échéance d'une option, heure convenue entre les parties au-delà de laquelle une option ne peut plus être exercée. Selon les standards internationaux, à la date d'échéance d'une option sur action ou sur change, l'heure d'exercice est 10h00, heure de New-York, Etats-Unis. Le plus souvent, cela correspond à



16h00, heure de Paris. Pour une option sur swap, l'heure limite d'exercice est fixée à 11h00, heure de Paris, pour un règlement en Cash settlement. Pour un règlement en swap settlement, l'heure limite est fixée à 16h00.

HORS-BILAN

Opération ne figurant pas au bilan d'une entreprise l'ayant contractée. La plupart des produits dérivés de gré à gré sont des opérations hors-bilan, qui font néanmoins l'objet d'une comptabilisation spécifique.

IMM

International Monetary Market. Marché de contrats futures de Chicago. Par extension, les "dates IMM" sont les dates de règlement de ces contrats futures et correspondent au troisième mercredi des mois de mars, juin, septembre et décembre.

INCERTAIN (Cotation au incertain)

Sur le marché des changes, cotation de X unités de monnaie nationale pour une unité de la devise étrangère.

ISDA

International Swap Dealer Association.

ISDA (convention ISDA)

Contrat cadre définissant les conditions générales relatives à la négociation de produits dérivés entre deux contreparties.

ISSUE SWAP (ou SWAP D'EMISSION)

Combinaison d'une vente d'obligation et d'un swap receveur de taux fixe et payeur de taux variable. L'émetteur reçoit les intérêts qu'il verse dans l'obligation à taux fixe et paie en échange un revenu variable qui est en phase avec son objectif de financement.

JAMBE

Echéancier d'intérêts à taux fixe ou variable constitutif d'un swap. Un swap classique est ainsi composé de deux jambes, une jambe à taux fixe et une jambe à taux variable, chacune d'elle prise individuellement correspondant à une opération de prêt ou d'emprunt.

LIBOR

London InterBank Offered Rate. Taux offert sur les euro-monnaies, fixé chaque jour ouvré à 11 heures à Londres. Le taux demandé est le LIBID (London InterBank BID rate).

LIEU DE PAIEMENT

Domiciliation du compte bancaire indiquée dans la Confirmation.

LIVRAISON (ou SETTLEMENT)

Transfert de l'actif de base d'un contrat à terme ou d'une option d'une partie au contrat à l'autre.

En règle générale, la livraison des devises s'effectue à J+2 jours ouvrés :

- une devise traitée un lundi sera livrée le mercredi suivant, si lundi, mardi et mercredi sont tous trois ouvrés,
- une devise traitée un jeudi sera livrée le lundi suivant si jeudi, vendredi et lundi sont tous ouvrés,
- une devise traitée un jeudi sera livrée le mardi suivant si le vendredi ou le lundi n'est pas ouvré.

Attention : certains couples de devises font l'objet de transactions à J+1 jours ouvrés : c'est notamment le cas des couples USD/CAD et HKD/AUD.

Enfin, pour un couple de devises incluant l'US dollar, une journée non ouvrée aux Etats-Unis mais ouvrée dans l'autre pays du couple, sera considérée comme ouvrée, à condition que cette journée ne soit pas la date de livraison effective. Par exemple, si aucune journée n'est fériée dans l'autre devise du couple :

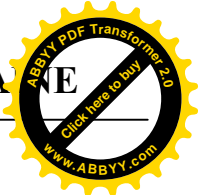
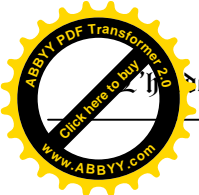
- une transaction EUR/USD effectuée un lundi sera livrée le mercredi suivant même si le lundi et/ou le mardi n'est pas ouvré aux Etats-Unis,
- cette même transaction ne sera livrée que le jeudi si le mercredi n'est pas ouvré aux Etats-Unis.

MARCHE À TERME

Marché organisé sur lequel sont négociés des contrats standardisés pour la livraison future de marchandises ou d'instruments financiers.

MARCHE AU COMPTANT

Marché sur lequel sont réalisées les opérations pour livraison et règlement immédiat.

**MARCHE FORWARD**

Marché sur lequel un prix est conclu immédiatement pour une livraison échéance différée.

MARCHE OTC, MARCHE HORS COTE

Marché organisé directement entre les opérateurs en dehors des bourses organisées et qui se déroule par des réseaux de télécommunications électroniques.

MARKET MAKER (ou TENEUR DE MARCHE)

Opérateur indépendant ou institution financière qui s'engage à coter en permanence une fourchette maximale de prix acheteur-vendeur et de servir une quantité minimale sur les prix cotés en vue d'améliorer la liquidité sur certains contrats.

MARK-TO-MARKET

Technique de calcul des profits et des pertes qui consiste à comparer quotidiennement le cours de compensation du jour avec le cours auquel a été négocié le contrat. Dans le cadre de la gestion post-marché propre à chaque adhérent, les comptes des clients peuvent faire apparaître la marge cumulée depuis la date de transaction.

MATURITE

Durée finale d'un contrat.

MID (ou MEAN)

Prix moyen de fourchette Bid-Offer.

MONNAIE

Dans le cas d'une option, la "monnaie" caractérise la valeur intrinsèque (cf VALEUR INTRINSEQUE) :

- **A LA MONNAIE (AT-THE-MONEY)** : une option est dite " à la monnaie " lorsque le prix d'exercice de l'option et la valeur du sous-jacent sont les mêmes. L'option peut être " à la monnaie " forward, auquel cas le prix d'exercice est égal à la valeur forward du sous-jacent. L'option peut être " at-the-money " spot, auquel cas le prix d'exercice est égal à la valeur spot du sous-jacent.

- **DANS LA MONNAIE (IN THE MONEY)** : une option est dite " dans la monnaie " lorsqu'elle serait exerçable avec profit aux conditions du marché du moment, c'est-à-dire lorsqu'elle possède une valeur intrinsèque. Dans le cas d'un call, l'option sera " dans la monnaie ", lorsque la valeur du sous-jacent sera supérieure à celle du strike. Inversement, pour un put, l'option sera " dans la monnaie " lorsque le strike sera supérieur à la valeur du sous-jacent. Comme pour les options " à la monnaie ", on distingue les options " dans la monnaie " spot et les options " dans la monnaie " forward.

- **HORS-DE-LA-MONNAIE (OUT OF THE MONEY)** : une option est dite " hors de la monnaie " lorsqu'il serait pénalisant de l'exercer aux conditions de marché du moment. Dans le cas d'un call, l'option sera " hors de la monnaie ", lorsque la valeur du sous-jacent sera inférieure à celle du strike. Inversement, pour un put, l'option sera " dans la monnaie " lorsque le strike sera inférieure à la valeur du sous-jacent. Comme pour les options " à la monnaie ", on distingue les options " hors de la monnaie " spot et les options " hors de la monnaie " forward.

MONEY MARKET

Voir "Base ACT/360"

NETTING

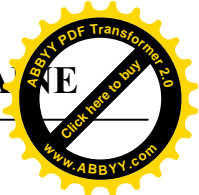
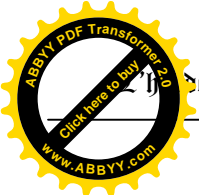
Compensation d'opérations de sens opposé entre deux contreparties. Accord permettant de limiter le nombre et le montant des transferts de fonds à effectuer à l'échéance des opérations en ne réglant que le solde net des paiements à faire et à recevoir dans chaque devise. Réduit le risque de livraison.

NOTIONNEL (Montant)

Montant en devise sur lequel porte une opération.

OFFER (ou ASK)

Prix offert sur le marché (haut de fourchette).

**OIS (OVERNIGHT INDEXED SWAP)**

Ce taux est devenu la norme en usage en Europe pour les opérations d'échange de taux d'intérêt référencées sur un taux au jour le jour. Les praticiens étendent le libellé "OIS" des swaps de taux aux dépôts interbancaires à EONIA capitalisé qui correspondent à la "jambe" variable d'un OIS.

OPTION

Contrat par lequel l'acheteur paye une prime pour avoir le droit à une date donnée ou avant une date donnée, de demander au vendeur une prestation dont le prix (prix d'exercice) a été fixé au moment de la formation du contrat. L'acheteur peut choisir de ne pas exercer l'option lorsque l'exercice ne lui apporte pas de profit, le vendeur doit fournir sa prestation si l'option est exercée et garde la prime dans tous les cas. Voir **CALL, PUT, AMERICAINE, BERMUDA, EUROPEENNE**.

OTC

Over the counter. Voir **GRE A GRE**

PANIER (OPTION SUR, OU BASKET OPTION)

Sélection d'actions, d'indices, de commodités, ou tout autres produits financiers, utilisée comme sous-jacent de l'option. La valeur à l'échéance d'une option sur panier prendra en compte la performance cumulée de chacune des composantes du panier.

PATH DEPENDENT (OPTION)

Options dont la valeur à l'échéance est fonction de la valeur prise par le sous-jacent au cours de la durée de vie de l'option. Les options lookback, à paliers, sur moyennes et les options avec cliquets font partie de la famille des options path dependent.

PAIEMENT

Selon le cas, règlement d'une somme exprimée dans une Devise ou Livraison d'un Sous-Jacent incombant aux Parties au titre d'une Transaction.

PAY-OFF

Montant perçu par l'acheteur d'une option lors de l'exercice de cette dernière.

PERIODE D'APPLICATION

Toute période de calcul indiquée lors de la conclusion d'une transaction sur laquelle seront déterminés les montants à payer ou à recevoir.

PLAIN VANILLA

Produit dérivé de première génération : change à terme, forward, swap, call, put, cap, floor, collar, swaption...

POINT DE BASE (ou BASIS POINT ou pip)

Unité de référence correspondant soit à un centième de pourcent (0,01%), soit à la plus petite décimale d'un cours de change (ex : si le cours spot EUR/USD passe de 1,0570 à 1,0580, le cours a monté de 10 pips).

POINT DE TERME

Mesure de l'impact du différentiel de taux entre deux devises. Indépendant du sens de la transaction à terme. Les points de terme sont identiques au spread près dans le cas d'un achat et d'une vente à terme, de même échéance et du même couple de devises. Les points de termes sont indépendants du montant de la transaction à terme.

Pour un achat à terme à X jours, pour un couple de devises A/B dont les taux à X jours sont TA et TB, et pour un cours spot donné, les points de terme (PT) sont calculés selon la formule suivante :

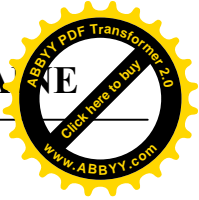
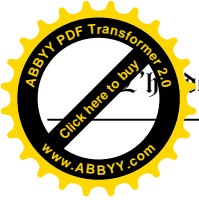
$$PT = \text{Spot.} (TB - TA) * X / 360$$

$$1 + (TA * X / 360)$$

Les points de terme peuvent être positifs ou négatifs. Quand ils sont positifs, on est en situation de report, et quand ils sont négatifs, on est en situation de déport. Enfin, le cours à terme s'obtient en sommant les points de terme au cours spot.

PORTAGE (ou CARRY)

Différentiel entre le taux de rendement d'un actif détenu sur une période donnée et son coût de financement. On parle de "portage positif" ou de "portage négatif", selon le signe de cet écart pour la contrepartie considérée. Par extension, dans le cas d'un swap, le portage correspond au différentiel entre le



taux fixe et le taux variable.

POSITION

Engagement pris sur le marché, par lequel un opérateur qui a acheté est dit en position longue, et un vendeur est dit en position courte.

PRECEDING

Voir "CONVENTION DE JOURS OUVRES".

PRETEUR (dans un SWAP)

Receveur du taux fixe dans un swap. Un swap étant assimilable à une opération de prêt/emprunt par chaque contrepartie, le terme "prêteur du swap" se rapporte au prêteur à taux fixe.

PRIME

Montant que l'acheteur doit payer au vendeur d'une option ou d'une garantie de taux en considération du droit d'exercice de l'acheteur sur une option ou de l'engagement de paiement des différentiels par le vendeur à l'acheteur d'une garantie de taux. La prime est payable en une ou plusieurs fois selon les modalités convenues dans la confirmation. Elle reste définitivement acquise au vendeur de l'option.

PRIX D'EXERCICE (ou STRIKE)

Taux, cours ou prix auquel le sous-jacent d'une option peut être acheté ou vendu à l'échéance.

PRODUIT DERIVE

Instrument financier qui est basé sur d'autres instruments, tels que des actions, des indices boursiers, des taux, des devises, etc.

PRODUITS STRUCTURES

Produits obligataires comportant des options.

PUT

Option de vente. Contrat entre deux contreparties, l'acheteur et le vendeur, dans lequel l'acheteur paie une prime au vendeur et reçoit en échange de ce dernier le droit, et non l'obligation, de lui vendre une certaine quantité d'un actif sous-jacent à une, ou plusieurs, date(s) ou pendant une période déterminée, à un prix déterminé (prix d'exercice).

REPORT

Plus-value, le plus souvent exprimée en pourcentage, correspondant à la différence entre la valeur nominale d'un titre et son cours en bourse. Sur les marchés à terme, déport signifie que le prix d'un contrat future est supérieur au prix comptant du sous-jacent ou que la prime d'une option est supérieure à sa valeur intrinsèque.

Pour le marché des changes, se reporter à Points de terme.

RHO

Dérivée première du prix de l'option en fonction du taux d'intérêt : le rho mesure la variation de la prime de l'option pour une variation d'un point de taux d'intérêt.

RISQUE DE CHANGE

Risque induit par une variation défavorable du cours d'une ou plusieurs devise(s) par rapport à une devise de référence.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Risque découlant de la possibilité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie au contrat.

RISQUE DE CORRELATION

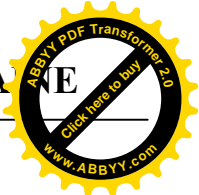
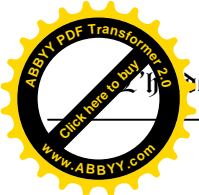
Risque dû à des variations divergentes entre une opération de couverture et la position sous-jacente.

RISQUE DE MARCHE

Risque lié à une évolution défavorable des prix de marché indépendamment de toute défaillance de contrepartie.

RISQUE SYSTEMIQUE

Risque occasioné par une défaillance des systèmes informatiques ou des systèmes de règlements ou par la défaillance d'un intervenant majeur et se répercutant sur tout ou partie du système financier.

**RISQUE DE TAUX**

Risque découlant d'une évolution défavorable des taux d'intérêt.

SETTLEMENT

Mise en place d'une opération de gré à gré ou livraison du sous-jacent. Cette dernière se traduit soit par la livraison physique de l'actif en question ("Physical settlement"), soit par le versement d'une contrepartie à l'autre du différentiel de valeur entre le prix convenu dans le contrat et le prix de marché de cet actif ("Cash settlement").

SOUS-JACENT

Actif support d'un contrat à terme ou d'un contrat d'option. Différents types possibles : actions, indices, devises, instruments de taux, matières premières, contrats de forward, contrats de futures, options.

SPOT

Comptant.

SPREAD

Écart de cours, pour un même produit coté sur un marché à terme, entre différentes échéances ou entre le prix "offert" et le prix "demandé".

STRIKE

Voir "PRIX D'EXERCICE".

SWAP DE TAUX D'INTERET

Contrat de gré à gré d'échange de flux d'intérêts dans une même devise entre deux contreparties et selon un échéancier prédéterminé. En général, l'une des deux jambes est composée de flux d'intérêts fixes, l'autre de flux d'intérêts variables. Il n'y a pas d'échange de nominal, ni au début, ni au terme de l'opération. Le niveau du taux variable (Libor, Euribor, TAM, TME...) est constaté à chaque période d'intérêt. La périodicité des flux variables peut être différente de celle des flux fixes.

SWAP DE BASE**SWAP DE DEVISES**

Contrat par lequel deux contreparties s'échangent pendant une période déterminée deux flux d'intérêts libellés en deux devises différentes sur un nominal déterminé à l'avance. Il y a toujours échange de principal à l'échéance du swap et parfois un échange de principal au début.

SWAPTION

Option sur swap. Une swaption payeuse confère le droit à son acquéreur d'entrer, à maturité, dans un swap payeur de taux fixe, une swaption receveuse d'entrer dans un swap receveur de taux fixe. Le prix d'exercice de la swaption porte sur le taux fixe du swap sous-jacent.

SWAP SETTLEMENT

Dans une swaption, cette modalité correspond à la mise en place effective du swap sous-jacent à la maturité de l'option, en cas d'exercice de cette dernière. Par opposition, la modalité "Cash settlement" correspond au versement de la valeur du swap sous-jacent à la date d'exercice.

T4M

Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire. Moyenne arithmétique des Eonia sur un mois. Base ACT/360.

TAG

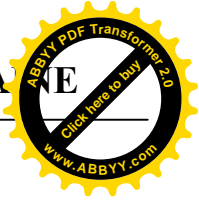
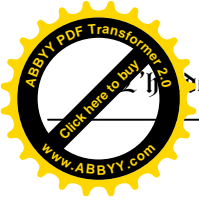
Taux Annuel Glissant. Capitalisation quotidienne des T4M sur une période donnée. Ne débute pas nécessairement le 1er du mois. Base ACT/ACT.

TAM

Taux Annuel Monétaire. Capitalisation quotidienne des T4M des 12 derniers mois calendaires écoulés. Débute toujours le 1er du mois. Base ACT/ACT.

TEC 10

Taux d'Echéance Constante 10 ans. Taux publié quotidiennement et basé sur l'interpolation des rendements des deux OAT de référence in fine avec intérêt annuel encadrant la maturité 10 ans. L'échéance de ce taux est constante, égale à 10 ans.



TERME SYNTHETIQUE

Achat (ou une vente) à terme de devises à un cours choisi par l'acheteur (le vendeur).

Dans le cas d'un achat à terme, le terme synthétique consiste en l'achat d'un Call simultanément à la vente d'un Put de mêmes paramètres. Dans le cas d'une vente à terme, le terme synthétique consiste en l'achat d'un Put simultanément à la vente d'un Call de mêmes paramètres.

Le terme synthétique n'est en général pas une opération à coût zéro. Le plus souvent, un terme synthétique d'achat à terme sera assorti soit d'une prime à payer si le prix d'exercice des options est inférieur au cours de change à terme, soit de la réception d'une prime si ce prix d'exercice est supérieur au cours de change à terme. Le plus souvent, un terme synthétique de vente à terme sera assorti soit d'une prime à payer si le prix d'exercice des options est supérieur au cours de change à terme, soit de la réception d'une prime si ce prix d'exercice est inférieur au cours de change à terme.

THETA

Dérivée première du prix de l'option en fonction du temps.

Une option ayant un thêta de 0.03, signifie que l'option perd 3 centimes au bout de 24 heures.

Une option sera d'autant plus sensible au passage du temps qu'elle sera proche de la monnaie.

VALEUR ACTUELLE

Résultat de l'actualisation d'un flux ou d'un échéancier de flux.

VALEUR INTRINSEQUE

Montant théorique que le détenteur de l'option pourrait obtenir immédiatement s'il exerçait l'option. Elle est toujours positive ou nulle. Une option qui possède une valeur intrinsèque est dite "**DANS LA MONNAIE**".

VALEUR TEMPS

Pour les options plain vanilla, différence entre la prime de l'option et sa valeur intrinsèque. La valeur temps est directement fonction de la maturité résultante de l'option : plus l'échéance de l'option est lointaine, plus la probabilité que l'option termine dans la monnaie est élevée et plus la valeur temps sera importante.

VEGA

Dérivée première du prix de l'option en fonction de la volatilité. Le Vega mesure l'importance avec laquelle la prime d'une option évolue avec la volatilité du sous-jacent. Une option ayant un vega de 0.04, signifie que pour une hausse de la volatilité de 1 point, le prix de l'option augmentera de 4 centimes.

Le vega est un outil important en ce qu'il traduit l'exposition à la volatilité anticipée par le marché. Ainsi, même si le sous-jacent reste stable, la volatilité peut varier et par là même le prix de l'option.

Le vega de l'option est maximum lorsque l'option est "à la monnaie".

VENDEUR

Partie désignée comme telle dans une opération d'option, une opération de garantie de taux ou une opération d'accord de taux futur et dont le rôle est indiqué dans les Additifs Techniques respectifs de ces opérations.

VOLATILITE

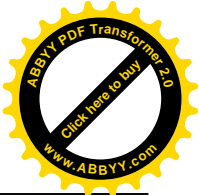
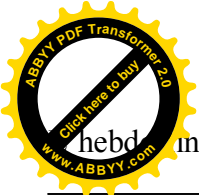
La volatilité est la mesure de variation de prix d'un actif sur une période donnée.

On distingue traditionnellement deux types de volatilité :

- la volatilité historique : volatilité calculée sur la base des cours historiques de l'actif sous-jacent et indiquée en pourcentage des cours moyens de l'actif sous-jacent pour une période donnée ;
- la volatilité implicite : anticipation par les marchés du niveau de variation d'un actif sous-jacent.

ZERO COUPON

Instrument de taux (obligation, jambe de swap,...) dont le montant d'intérêts n'est payé qu'à maturité.



Nous remercions les élèves de la MACS pour leur lecture de ce numéro 13 depuis la reprise de l'Hebdo Finance de la MACS. Si vous avez des commentaires ou des remarques constructives, n'hésitez pas à nous en faire part.

En espérant que vous serez intéressés, bonne lecture.

Sources :

- <http://www.sgam.fr/portal/site/sgamfr/>
- Wikipédia - <http://fr.wikipedia.org> -
- Boursorama - <http://www.boursorama.com> -
- <http://www.guide-finance.ch>
- Les Echos - <http://bourse.lesechos.fr> -
- Yahoo Finance - <http://fr.finance.yahoo.com/> -

Auteurs : S. Slimani et A. Palma	Responsable : O. Lafitte
----------------------------------	--------------------------